

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL  
MUNICIPAL DE GARNERANS N°15  
Séance du 13 Mai 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le **treize mai à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en web conférence et à la salle Yves Picard à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

**Présents :**

Pierre BAILLY-BECHET, Aurélien BERRY, Stéphane CANTE, Sophie GUINET, Emile LIEBAUD, Karine MOMMESSIN, Marianne MORSLI, Karine POTHIER, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles Vatoux, Dominique VIOT.

**Absents excusés :**

Elise AUCLAIR-BURDEAU pouvoir donné à Gilles VATOUX,  
Gaëlle LABALME, Evelyne MONFRAY

**Absents:**

Evelyne MONFRAY

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents et représentés : **13**

Date de la convocation : 9 Mai 2022

Date d'affichage : 9 Mai 2022

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Dominique VIOT a été nommé secrétaire de séance.

**N °15 : Demande de subvention des JSP pour un déplacement St Omer les 2, 3 et 4 juillet 2022**

En date du 5 mai 2022 l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers – JSP – a fait une demande de subvention auprès de la mairie pour une subvention exceptionnelle.

Les JSP ont été sectionnés pour le Rassemblement Technique Nationale (RTN) qui se déroulera à Saint-Omer (62500) les 2, 3 et 4 juillet 2022. Ce rassemblement technique regroupe toutes les meilleures équipes des jeunes sapeurs-pompiers de France.

C'est pourquoi l'association sollicite la commune.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

➤ **ACCEPTE de verser une subvention à hauteur 1 000 € aux Jeunes Sapeurs-Pompiers de Garnerans**

Les crédits nécessaires seront imputés au budget 2022 au compte 6574.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,  
Dominique VIOT

